



## SYNTHESE PROJET SAPMF (N°FINESS 260002035)

5, rue Louis le Cardonnell -26100 Romans sur Isère  
Tél. : 04 75 02 67 98 - Fax : 04 75 05 21 60 - e-mail : [f-e-r@wanadoo.fr](mailto:f-e-r@wanadoo.fr)

ETABLISSEMENT	FOYER EDUCATIF ROMANAIS
SERVICE	SAPMF
Nombre de place Drôme	4
Nombre de place Hors département	0
Age	12 à 18 ans

### **CADRE LEGAL :**

- Mesures administratives au titre de l'article 221.1 CASF ;
- Mesures judiciaires au titre de l'article 375 et suivant du Code Civil ;

### **LOCALISATION :**

- Bureau situé à Portes -les -Valence, les Bastides de Julie, 8 Impasse Claude Nougaro. Une antenne est située à Romans sur Isère, 5 rue Louis le Cardonnell, et une autre à Montélimar, 5, rue Achille Bruyère.

### **MISSIONS /ACCOMPAGNEMENT EN MILIEU ORDINAIRE :**

Le service s'inscrit dans le cadre des politiques de l'enfance et de la famille, plus précisément celui de la protection de l'enfance. Pour cela, il fonctionne 365 jours par an en direction des parents et de leurs enfants. Le SAPMF assure une double mission :

- Celle de prévenir les risques, le cas échéant de protéger l'enfant en fonction des situations vécues par le mineur. Le service s'appuie sur 4 places en internat (2 places sur Romans, 2 places sur Montélimar) pour « mettre à l'abri l'enfant », à tout moment.
- Et celle d'apporter aux parents un accompagnement matériel, éducatif ou psychologique dans l'exercice de leur responsabilité éducative.

### **BENEFICIAIRES :**

Le service s'adresse aux enfant(s) de 12 à 18 ans et leurs parents qui nécessitent un accompagnement à partir du domicile, relevant de mesures administratives ou judiciaires. Ces jeunes et leur famille sont orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (Drôme) dans le cadre d'une ordonnance de « placement à domicile ».

Les situations familiales qui nous sont orientées relèvent principalement de difficultés éducatives parentales qui exigent un accompagnement à la fonction parentale intensif. Les jeunes et les familles confiées au service peuvent provenir de situations qui peuvent se croiser ou/s'additionner : Risque de danger pour le jeune au sein du cadre familial. Parents en difficultés dans leur rôle éducatif, en précarité sociale et financière ; Enfants et adolescents en conflit avec leurs parents, confrontés à des violences familiales ; Jeunes confrontés à des problèmes de délinquances ; Conduites à risque et troubles du comportement (violence, opposition, inhibition) ; Jeunes sous l'emprise d'addiction (alcool, cannabis, médicaments...); Exclusion ou démobilitation scolaire, en difficultés dans les apprentissages ; Parents en situation de handicap, isolés ; Jeunes en repli social (phobies, addictions vidéo, réseaux sociaux)

## OBJECTIFS :

Notre service SAPMF a pour objectif principal d'accompagner les parents dans leurs droits et leurs obligations. Pour toutes les situations, le service cherchera à individualiser les réponses éducatives en fonction de la spécificité de la problématique et des besoins particuliers, évolutifs de chaque famille :

- Evaluer la situation du mineur
- Mobiliser les parents dans leur rôle éducatif
- Assurer des accueils préventifs ou d'urgence
- Intervenir autour d'un accompagnement de médiation familiale

Ces jeunes et leur famille sont orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (Drôme) dans le cadre d'une ordonnance de « placement à domicile ».

## ACCOMPAGNEMENT :

L'accompagnement se régle en fonction de l'analyse des besoins de l'enfant et de sa famille en prenant en considération des attentes et objectifs indiqués dans le PPE. L'intervention se régle à minima à deux, voire 3 rencontres par semaine. La fréquence peut aussi varier en fonction de l'âge des enfants, du contexte et de l'évolution de la prise en charge.

Ces rencontres sont prévues principalement au domicile parental, et peuvent selon certains besoins s'effectuer à l'extérieur ou dans l'enceinte de nos locaux.

1. **L'accompagnement à partir du domicile parental :** Les visites à domicile (VAD) permettent d'intervenir au cœur même de la famille par pour une prise en compte des difficultés relationnelles parents-enfants et fratrie.
2. **L'accompagnement sur site :** Le service développe également des supports de médiation individuelle ou collective pour favoriser l'accompagnement des familles
3. **Des supports de réflexion autour des besoins de l'enfant et du rôle parental :** Le service organise de manière régulière, inscrit dans un calendrier annuel, des rencontres thématiques regroupant les parents volontaires pris en charge par le service.

## ENCADREMENT :

- Chef de Service : 0.5 ETP
- Educateur : 1 ETP
- Psychologue : 0.25 ETP
- Secrétariat : 0.10 ETP
- Agent d'Entretien : 0.10 ETP